

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 7 juin 2021 à 20 h 30

L'an deux mille vingt et un, le sept juin, le Conseil municipal de la commune de TOURNON D'AGENAIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier BALSAC.

Date de convocation du Conseil municipal : 2 juin 2021

PRÉSENTS : MM Didier BALSAC, Serge TIRA, Martine MUSQUI-RIAND, Ghislain PHILIP, Romain VIALATTE, Stéphane GONDAL, Sonia BOURLANGES, Bernard PEMEJA, Aline BURLISSON-QUEYREL, Carole GARY, Christian LAYTOU, Patrick LONGUESSERRE, Françoise MIRABEL, Laurent DUBICKI.

EXCUSEE : MM. Annie ROBEILLO.

Madame Carole GARY a été désignée comme secrétaire de séance

PATRIMOINE

AUDITION DE L'ENTREPRISE GESTIONNAIRE DU PHOTOVOLTAÏQUE

Présentation de l'entreprise du photovoltaïque (M. MELON), projet à réaliser sur le bâtiment en cours d'acquisition pour les services techniques de la commune.

Location de la toiture par la société, il n'y a pas de revente d'électricité.

Le bail serait signé pour 30 ans.

Attente de proposition de deux autres projets sur le photovoltaïque.

PATRIMOINE

TOMBEAUX DES GEANTS

Valorisation du site et équilibre entre l'exploitation et la préservation.

Utilisation du site entre la Commune et les exploitants de l'Association (conservatoire d'espace naturel).

Visite touristique, aménagement et entretien : aides du département et de la région.

En Nouvelle Aquitaine on compte 9 réserves naturelles.

Mise en place du dossier pour un classement de ce patrimoine, environ 50 hectares.

PATRIMOINE
VENTE DU BATIMENT DE « MAZAS »

Monsieur le Maire présente une offre d'HAKA ENERGIE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- donne son accord pour la vente du bâtiment pour la somme de 45 000 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette cession.

PERSONNEL
CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet, à compter du 01 septembre 2021.

Le Maire, propose à l'assemblée, de :

- Créer un emploi d'adjoint technique territorial, à temps complet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents,

- D'adopter la proposition du Maire,
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget primitif 2021 de la commune.

PERSONNEL – HORAIRES D'ÉTÉ

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que tous les étés le personnel technique voit ses horaires d'été adaptés pour tenir compte de la chaleur.

Monsieur le Maire propose que les heures de travail soient réparties de la façon suivante à compter du 21 juin 2021 : du lundi au vendredi de 6 h à 13 h.

Le Conseil Municipal ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et à l'unanimité :

- DECIDE de saisir le CTP ,
- ACCCEPTE le principe des horaires d'été.

TRAVAUX – MISE EN LUMIERE DES REMPARTS ET DU CHATEAU D'EAU

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de territoire d'énergie 47 pour la mission de conception et le suivi du projet de mise en lumière des remparts et du château d'eau.

Le forfait global H.T s'élève à 11 000 €, pour une contribution de la commune à 65 % du coût soit 7 150 € H.T, reste à charge de TE 6 050 €.

Le Conseil Municipal ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis de TE 47
- DIT que le montant de la contribution de 7 150 € sera réglée sur 1 exercice budgétaire en section de fonctionnement.

FINANCES

DM 1 - COMMUNE DE TOURNON D' AGENAIS

INVESTISSEMENT

2188 (21) : Autres immobilisations corporelles	1 200,00
021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	1 200,00

FONCTIONNEMENT

023 (023) : Virement à la section d'investissement	1 200,00
6288 (011) : Autres services extérieurs	- 1 400,00
6574 (65) : Subvention de fonctionnement aux associations	200,00

TRAVAUX

CHOIX DU MAITRE D ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE DE « CAMP NEGRE »

Monsieur le Maire rappelle la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre mise en ligne le 29 avril 2021.

A la date limite de réception des offres, soit le 31 mai 2021 à 12 h, comme l'imposait le règlement de la consultation, ainsi que le code de commande publique, deux candidatures avaient été déposés sur le profil acheteur.

Monsieur le Maire expose les candidatures et offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Retient la candidature de AC2I,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

ADRESSAGE CRÉATION DE VOIRIE

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28 ;

Considérant que le numérotage des habitations en et hors agglomération constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire ;

Considérant la nécessité de modifier le tableau visé le 21 février 2020 par l'ajout d'une voie,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide la modification du tableau ci-dessous.

Voie	Points adresse	NUMÉRO
Route des remparts	9	56-68-76-92-481-770-774-784-794-820
Rue Philippe	6	5-10-31-35-36-43
Rue des pénitents	25	18-26-36-40-48-54-58-64-65-68-71-76-82-84-88-95-96-103-104-109-114-115-130-136-144
Rue grillou	1	16
Rue du bousquet	21	2-8-14-27-28-32-36-56-61-75-87-92-93-102-112-115-120-125-132-133-141
Rue du jardin public	2	16-22
Rue Saint-François	7	4-11-19-20-25-31-39
Place de Verdun	2	14-21
Impasse du château d'eau	4	12-26-31-32
Place de l'Hôtel de Ville	8	16-28-34-58-66-72-80-92
Rue des arcades	8	8-15-22-28-34-50-59-67
Rue de l'école	11	10-13-21-25-26-31-60-63-67-68-73
Rue ministre	3	18-38-44
Rue du couvent	16	6-18-21-26-31-34-39-53-59-62-65-71-82-87-93-100-106
Rue de la citadelle	23	5-11-12-17-20-23-29-32-39-44-49-52-55-57-61-62-65-67-68-69-75-78-85
Chemin de ronde	1	39
Côte des oies	1	193
Côte des pélerins	3	10-30-42
Place du 3 juillet 44	4	19-170-180-186-224
Chemin de l'hospice	11	30-33-47-55-100-137-147-157-175-187-205
Place Croix Daniel	3	36-56-64
Impasse du Roumio	6	22-25-35-42-43-44-67-74
Rue du stade	8	12-28-47-48-66-72-98-156
Rue du bouclier	9	20-42-46-66-137-144-174-177-187
Rue des anciens combattants	7	4-9-17-45-61-81-91-95
Impasse du Pescadou	3	22-29-133
Impasse Campnègre	2	56-75
Route de Libos	28	19-24-30-45-57-67-71-81-96-111-116-148-197-253-338-340-381-408-410-593-619-778-894-1040-1106-1186-1224-1242
Chemin de la Prugue	5	303-435-724-1010-1011
Chemin de garoustet	2	91-200
Chemin du Comte	1	371
Route de Montaigu	11	486-1040-1235-1290-1338-1465-1910-1951-2160-2749-3684
Chemin de Laparra	3	28-718-921
Chemin du Cartier	4	183-580-582-708
Chemin du Bosc de Lascrozes	1	1101
Chemin de Mazères	9	5-445-597-664-811-875-936-1111-1724
Route de Thézac	10	138-459-702-721-732-761-908-1215-1325-2391
Chemin de Lucante	12	30-33-43-69-91-108-127-169-190-493-510-695-698
Zone artisanale de Franquet	6	31-43-49-96-150-155

Chemin du calvaire	2	99-367
Chemin de lions	2	283-393
Chemin de Lasjouannelle	3	372-600-922
Route de Courbiac	6	135-219-405-612-686-1700
Chemin de Vidalou	2	212-481
Chemin de Faures	4	197-229-259-350
Route de Villeneuve	43	26-31-32-39-42-48-49-61-71-81-89-95-98-100-101-107-109-115-120-125-133-134-139-151-154-222-340-425-525-819-823-1022-1060-1183-1417-1434-1897-2265-2314-2940-3104-3416-3690
Chemin de Chaussard	2	16-200
Chemin de Poubigot	7	95-105-171-175-324-729-864
Route de Bourlens	2	590-80
Chemin de Laméric	5	111-241-467-541-780
Chemin de Saint Roch	3	250-405-760
Zone artisanale de Saint Roch	3	21-31-120
Chemin de Sergues	2	245-643
Chemin de Favol	5	16-155-254-431-630
Chemin de Pouchalou	11	92-455-705-730-751-957-1477-1719-1804-1808-1901
Route de Lamothe	9	695-703-974-978-1218-1441-1627-2567-3230
Route du château d'eau	4	150-220-380-770
Route du Moulin de Lamothe	1	491
Chemin de Bénès	6	98-142-164-222-226-850
Chemin de Troupel	2	539-756
Route d' Agen	19	35-43-48-67-97-431-433-548-830-1138-1396-1502-1664-2085-2089-2182-3586-3771-3775
Chemin de Iagrange	7	150-285-710-755-759-940-1150
Chemin du Turrel	2	290-485
Chemin de Lespaze	6	167-428-541-686-701-825
Route des palombières	5	475-479-807-1121-1487
Route de Cahors	28	40-48-58-60-72-90-106-140-154-220-281-317-360-460-519-546-676-706-815-850-1085-1089-1160-1200-1202-1357-1401-2150
Route du Verdus	11	44-45-121-141-201-217-312-355-510-590-1355
Chemin de Labarre	3	121-171-200
Chemin de Latouffagne	15	81-85-305-393-394-701-776-811-885-987-1001-1005-1075-1105-1290
Chemin de casserouge	6	111-160-196-201-407-461
Chemin des perdreaux	1	77
Chemin de Camp Mouligné	2	322-347
Chemin de Lagarde	1	352

ADMINISTRATION

CONVENTION DE DELEGATION DE LA COMPETENCE TRANSPORTS SCOLAIRES EN LOT-ET-GARONNE – AVENANT 2

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'établir un nouvel avenant à la convention de délégation compétence de transports scolaires en Lot-et-Garonne, entre le Région Nouvelle Aquitaine et l'autorité organisatrice de transport de second rang (AO2 Syndicat Scolaire) car les règles de transports ont été modifiées.

En effet la convention de délégation de la compétence transports scolaire en Lot-et-Garonne, a pour objet de préciser le périmètre et les modalités selon lesquels la Région Nouvelle Aquitaine délègue à l'Autorité Organisatrice de second rang, certaines prérogatives en matière d'organisation, de fonctionnement et de financement des transports scolaires.

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'adopter le modèle d'avenant N° 2 à la convention de délégation de la compétence transport scolaire qui a pour objet de modifier les missions déléguées par la Région à l'AO2 en particulier dans la procédure d'inscription, en détaillant les ajustements nécessaires.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

ADMINSITRATION

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES 20 ET 27 JUIN 2021

Le bureau de vote se tiendra salle des associations.

Un planning est organisé pour la tenue des bureaux de vote des 20 et 27 juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

La secrétaire de séance,
Carole GARY.